

Organisation de l'Association sportive

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit à l'association sportive du collège le mercredi après-midi. S'il ne vous a pas transmis le bulletin suivant, vous pouvez le télécharger ici et le retourner daté et signé à l'établissement. doc-carnet-as

Nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance de l'organisation retenue :

- Repas
- Si votre enfant apporte son repas au collège : il reste dans l'établissement quel que soit son horaire de fin de cours dans la matinée. Il prendra son repas au collège en respectant les règles d'hygiène.
- Si votre enfant n'apporte pas son repas : il sort du collège à la fin de ses cours et reviendra uniquement à 13h00 pour le début des entraînements, il mangera donc à l'extérieur du collège.
- horaires des entrainements
- tennis de table : 13h00-15h00 (au collège)
- handball : 13h00-15h00 benjamins/ 15h00-17h00 minimes (au collège)
- football : 13h00-16h00 (au stade des Chantiers)

Vigipirate : aucun attroupement d'élèves devant le collège

entre 12h15 et 13h00

Le respect des horaires est essentiel : en cas de retard votre enfant ne pourra pas entrer dans le collège

- Présence : les professeurs font l'appel dans Pronote comme pour tous les cours
- Règlement intérieur : le règlement intérieur s'applique, son non-respect entraînerait un arrêt immédiat de la participation aux entraînements.